

<https://enseignants.se-unesa.org/Exercer-hors-de-France-les-recrutements-en-ecoles-europeennes-sont-lance>
[s](#)



Exercer hors de France : les recrutements en écoles européennes sont lancés !

- Ma mobilité géographique - Fil d'actu -

Publication date: vendredi 15 décembre 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La [note de service](#) relative au recrutement des personnels dans les écoles européennes pour la rentrée 2024 est publiée.

Le SE-Unsa vous informe sur le calendrier, les conditions et les modalités de candidature et vous accompagne tout au long des démarches.

Qui est concerné ?

Seuls les personnels fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports peuvent postuler.

Attention !

Une durée minimale d'expérience professionnelle sur le territoire français en qualité de titulaire dans le corps est appréciée dans l'examen des candidatures. Aussi les fonctionnaires stagiaires ne peuvent candidater.

De même, les enseignants ayant déjà exercé en qualité de fonctionnaire détaché dans une école européenne ne peuvent faire acte de candidature.

Dans quels pays sont implantées les écoles ?

Les candidats peuvent candidater dans les pays et les établissements suivants :

- Belgique : Bruxelles I, II, III, IV et l'établissement de Mol (situé à 90 km au nord-est de Bruxelles et à 45 km d'Anvers)
- Allemagne : Karlsruhe, Munich et Francfort
- Luxembourg : Luxembourg I et II
- Italie : Varèse
- Espagne : Alicante
- Pays-Bas : Bergen (située à 45 km au nord d'Amsterdam et à 15 km d'Alkmaar).

Quels sont les termes du contrat ?

La durée du contrat peut atteindre 9 ans dans les écoles européennes.

Le contrat débute par une période probatoire de deux ans et peut ensuite être reconduit pour une durée de trois ans. À l'issue de ces cinq années, le contrat peut être renouvelé pour une dernière période de quatre ans.

Les reconductions de contrat ne sont pas de droit et restent soumises à l'avis des corps d'inspection ainsi qu'à celui du directeur de l'école.

Comment candidater ?

Le dossier de candidature doit impérativement comporter l'avis du supérieur hiérarchique direct (IEN pour le 1er degré, chef d'établissement pour le 2d degré) et celui de l'IA-Dasen ou du recteur.

[Dossier de candidature pour le 1er degré](#)

[Dossier de candidature pour le 2d degré](#)

Pour cette campagne, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 19 janvier 2024. Il est toutefois vivement conseillé de transmettre au plus tôt son dossier de candidature pour un traitement dans les délais impartis.

Après réception des avis, ce sont les services départementaux ou académiques qui, dans un second temps, se chargent de transmettre le dossier complet au ministère ainsi qu'aux chargés de mission (IEN et IA-IPR) pour les

écoles européennes.

Les candidats sont enfin nommés sur proposition des inspecteurs en charge des écoles européennes. Les candidats retenus en sont informés par courriel à partir du 11 mars 2024.

Postes susceptibles d'être vacants

Les mutations internes étant prioritaires, il n'est pas possible de connaître en détail la localisation des postes susceptibles d'être vacants.

Cependant les candidats peuvent faire jusqu'à 13 vœux et mieux vaut candidater sur tous les établissements qui seraient susceptibles de les intéresser.

En effet, les candidats n'ayant pas spécifiquement candidaté dans un établissement précis ne pourront voir leur dossier étudié pour un poste dans ce même établissement.

- **Postes 1er degré**

Pour la rentrée scolaire 2024, 3 instituteurs ou professeurs des écoles justifiant de compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère (FLE) pourront être recrutés.

- **Postes 2d degré**

Pour la rentrée scolaire 2024, des postes pourraient être vacants dans les disciplines suivantes : arts plastiques, éducation physique et sportive, histoire-géographie, lettres classiques, lettres modernes, mathématiques, philosophie, physique-chimie, sciences économiques et sociales et sciences de la vie et de la Terre.

Cette liste peut être amenée à évoluer après la publication de la note de service. Ainsi, d'autres postes de professeurs certifiés ou agrégés pourraient devenir vacants.

Vous envisagez de candidater ? Alors dès aujourd'hui, demandez l'accompagnement *Mobilité Internationale* du SE-Unsa en complétant [notre formulaire en ligne](#) !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la section Hors de France du SE-Unsa hdf@se-unsa.org